

Projet d'analyse et de modélisation

Groupe 30

Mercredi, de 9h00 à 12h30 SB-M240 (cours)

Responsable(s) du cours

Nom du coordonnateur : MILI, Hafedh

Nom de l'enseignant : LÉVESQUE, Stéphane

Local : PK-4115

Téléphone : (514) 987-3000 #3699

Courriel : levesque.stephane@uqam.ca

Site Web : <http://www.grosmax.uqam.ca/levesque>

Description du cours

Intégrer les connaissances théoriques acquises en analyse et modélisation par la réalisation, en groupe, d'un travail important. Acquérir une expérience pratique de mise en oeuvre d'une méthode formelle utilisée en industrie. Planification, réalisation et documentation formelle d'un projet de système d'information. Apprentissage étape par étape et utilisation d'une méthodologie de développement employée dans l'industrie pour procéder à l'analyse et la conception de systèmes. Pratique des méthodes courantes de travail en génie logiciel: présentations, révisions structurées, etc.

Préalables académiques :

INF5151 Génie logiciel: analyse et modélisation

Objectifs du cours

- Intégrer les connaissances théoriques acquises en analyse et modélisation par la réalisation, en groupe, d'un travail d'envergure;
- Acquérir une expérience pratique de mise en oeuvre d'une méthodologie;
- Réalisation et documentation d'un projet de système d'information;
- Apprentissage étape par étape et utilisation d'une méthodologie pour procéder à l'analyse et à la conception de systèmes;
- Pratique des méthodes courantes de travail en génie logiciel : présentations, révisions, etc.

Contenu du cours

Voir le site web du cours

Modalités d'évaluation

Description	Pondération
Projet en équipe	
- Définition et planification du projet	%
- Document d'exigences du logiciel	%
- Prototype du logiciel	%
- Présentation du projet	%
Travaux individuels	
- Auto-évaluation	15 %
- Rapport de revue d'un DEL	15 %

Modalités

1. Le projet doit se réaliser obligatoirement en équipe de 3 à 5 personnes. L'équipe doit nommer un chef d'équipe parmi les membres afin de coordonner les activités.
2. Chaque étudiant doit fournir 135 heures au projet. Si l'équipe est composée de 3 membres, le nombre total d'heures accordées au projet sera de 405 heures. Si un membre ne répond pas aux attentes (ne réalise pas les tâches qui lui sont assignées, ne se présente pas aux rencontres de groupe, etc.), le chef d'équipe doit en faire part rapidement au professeur.
3. Les étudiants peuvent choisir un projet à leur choix, après entente du sujet avec le professeur. Cependant, aucun travail présenté dans un autre cours ne sera accepté puisque considéré comme une infraction académique.
4. Un étudiant qui quitte son équipe en cours de session aura automatiquement un échec au cours.
5. À la fin de la session, chacun des membres de l'équipe se donne une évaluation ainsi qu'aux autres membres de l'équipe en fonction du travail réalisé par chacun d'entre-eux. Cette évaluation individuelle est confidentielle; elle n'est donc pas partagée entre les membres de l'équipe.

Les règlements concernant le plagiat seront strictement appliqués. Pour plus de renseignements, consultez le site suivant : <http://www.sciences.uqam.ca/etudiants/integrite-academique.html>

Politique d'absence aux examens

L'autorisation de reprendre un examen en cas d'absence est de caractère exceptionnel. Pour obtenir un tel privilège, l'étudiant-e doit avoir des motifs sérieux et bien justifiés.

Il est de la responsabilité de l'étudiant-e de ne pas s'inscrire à des cours qui sont en conflit d'horaire, tant en ce qui concerne les séances de cours ou d'exercices que les examens. **De tels conflits d'horaire ne constituent pas un motif justifiant une demande d'examen de reprise.**

Dans le cas d'une absence pour raison médicale, l'étudiant-e doit joindre un certificat médical original et signé par le médecin décrivant la raison de l'absence à l'examen. Les dates d'invalidité doivent être clairement indiquées sur le certificat. Une vérification de la validité du certificat pourrait être faite. Dans le cas d'une absence pour une raison non médicale, l'étudiant-e doit fournir les documents originaux expliquant et justifiant l'absence à l'examen – par exemple, lettre de la Cour en cas de participation à un jury, copie du certificat de décès en cas de décès d'un proche, etc. Toute demande incomplète sera refusée. Si la direction du programme d'études de l'étudiant-e constate qu'un étudiant a un comportement récurrent d'absence aux examens, l'étudiant-e peut se voir refuser une reprise d'examen.

L'étudiant-e absent-e lors d'un examen doit, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de l'examen, présenter une demande de reprise en utilisant le formulaire prévu, disponible sur le site Web du département à l'adresse suivante : <http://info.uqam.ca/politiques/>

L'étudiant-e doit déposer le formulaire dûment complété au secrétariat de la direction de son programme d'études : PK-3150 pour les programmes de premier cycle, PK-4150 pour les programmes de cycles supérieurs. Pour plus de détails sur la politique d'absence aux examens du Département d'informatique, consultez le site web suivant : <http://info.uqam.ca/politiques>

Intégrité académique

PLAGIAT Règlement no 18 sur les infractions de nature académique. (extraits)

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en la faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche;
- Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Les règlements concernant le plagiat seront strictement appliqués. Pour plus de renseignements, veuillez consulter les sites suivants : <http://www.sciences.uqam.ca/etudiants/integrite-academique.html> et <http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/index.html>